



C2400-Pole ingénierie territoriale-

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2019.037

Séance du 19 septembre 2019

Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux d'extension et de maintenance du dispositif de vidéo protection et du réseau fibres optiques sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Date de la convocation : 17 septembre 2019

Date d'affichage : 20 septembre 2019

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Philippe BRILLAULT, M. Patrick CHARLES, M. François DE MAZIERES, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Jean-François PEUMERY, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Arnaud HOURDIN, M. Claude JAMATI.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2124-1, R 2124-2, R2161-2 à R2161-5 relatifs aux procédures d'appels d'offres, ainsi que les articles R2162-1 à R2162-6 relatifs aux accords-cadres à bons de commande ;
- Vu la délibération D.2019.04.10 du Conseil communautaire du 2 avril 2019, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu la délibération D.2019.06.14 du Conseil communautaire du 24 juin 2019, portant actualisation des délégations de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

Contexte

Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet de définir les prestations de travaux de génie civil nécessaires à l'extension et à la maintenance du dispositif de vidéoprotection de voie publique et des infrastructures du réseau fibres optiques sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP).

En juillet 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a élargi sa compétence en

matière de politique de la ville - au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance - au déploiement d'un système de vidéoprotection.

Plusieurs programmes de déploiement ont d'ores et déjà permis de mettre en service environ 307 caméras sur les communes de Bailly, Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, la Celle Saint-Cloud, les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Saint-Cyr-l'École, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay. Les communes de Bougival, Châteaufort et Toussus-le-Noble sont actuellement en cours d'étude.

Poursuivant sa politique de prévention de la sûreté des personnes et des biens, la communauté d'agglomération souhaite aujourd'hui prolonger le programme de vidéoprotection et déployer une infrastructure fibres optiques intercommunale sur le territoire de VGP pour le raccordement des mairies sur un réseau de transport propriétaire.

L'accord-cadre proposé concerne les prestations de travaux de Génie civil (études, plans d'exécution et travaux).

Ce marché sera conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa notification.

L'accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum.

Le montant estimatif, pour les deux ans, est de 1 500 000 € HT.

La commission d'appel d'offres attribuera l'accord-cadre selon les critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique appréciée au regard des éléments fournis au mémoire technique <u>Sous-critère 1</u> : Organisation et moyens humains dédiés au projet noté sur 60 % <u>Sous-critère 2</u> : Dispositions et moyens matériels dédiés au projet noté sur 40 %	70 %
Prix des prestations <u>Sous-critère 1</u> : Total DQE hors rabais : 60 % <u>Sous-critère 2</u> : Total de la simulation du calcul des rabais : 40 %	30 %

Le candidat doit présenter une proposition entièrement conforme à la solution de base.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire

DECIDE :

- 1) d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert de dimension communautaire relative aux travaux d'extension et de maintenance du dispositif de vidéoprotection et du réseau

fibres optiques sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc;

- 2) d'adopter à cet effet le dossier de consultation des entreprises ;
- 3) de donner tout pouvoir à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer les marchés à venir et tous les documents s'y rapportant ;
- 4) de donner tout pouvoir à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer les marchés négociés qui pourraient être mis en œuvre en cas d'appel d'offres infructueux.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.